



Administrateur délégué

Service Communication

L'Agence communique via divers canaux vers divers publics. Pour ce faire, elle dispose d'un service spécifique de communication.

Ce service communication est composé de :

- Un chef de service,
- 2 porte-paroles dont le rôle est de travailler avec la presse (télé, radio, journaux papiers) et de représenter l'Agence à l'extérieur (colloques, conférences, etc.).
- un community manager qui gère les comptes facebook et twitter.
- un point de contact qui réceptionne les appels, e-mails, courriers et faxes des consommateurs qui posent des questions ou déposent une plainte (manque d'hygiène d'un restaurant, lecture impossible d'étiquette, etc.),
- une cellule Internet qui gère les sites Internet de l'AFSCA (pour les professionnels et pour les consommateurs),
- une cellule graphique (brochures pour les consommateurs, visuels en posters ou électroniques),
- un secrétariat,
- une cellule d'accompagnement des petites entreprises alimentaires (secteur B2C, petits producteurs laitiers, meuneries artisanales...) et de vulgarisation (formations gratuites liées à la législation sur l'hygiène alimentaire et aux contrôles de l'AFSCA sur le terrain).

Contact:

Secrétariat	02/211 83 02	secrcom@afsca.be
Point de contact	0800/13 550	pointdecontact@afsca.be
Cellule de vulgarisation et d'accompagnement	02/211.83.02	vulgaris@afsca.be
Porte-paroles	Voir https://www.favv-afsca.be/professionnels/contact/porteparole/	